



60 rue Vergniaud
 75640 Paris CEDEX 13
 www.fo-com.com
 telecoms@fo-com.com

Le 19 mars, par la grève et les manifestations, obligeons le Gouvernement à nous entendre

Intéressement - Participation : des enveloppes en baisse !

Malgré les très bons résultats de France Télécom, la direction a confirmé la baisse des sommes versées au titre de la participation et de l'intéressement.

► **Baisse de l'intéressement :** à cause de la non atteinte d'un des objectifs "qualité" (sur le marché des Professionnels) qui entre dans le calcul.

Les conditions de travail et les réorganisations incessantes, les effectifs tendus et le système d'informations défaillant sont les principales causes de la dégradation de la qualité de service...

► **Baisse de la participation :** conséquence de la baisse du résultat net réalisé en France. En 2009, les salariés pourront choisir de percevoir ou non leur participation.

Attention, les sommes immédiatement retirées seront soumises à l'impôt sur le revenu. Les versements interviendront avec la paie d'avril.

Pour les salariés qui choisiraient quand même le placement sur le PERCO ou le PEG, nous revendiquons un abondement incitatif : 1 euro abondé pour 1 euro placé.

Rémunération annuelle brute	Montant intéressement	% intéressement	Montant Participation	% participation	Montant Rétribution collective	% rétribution collective
20 000 €	1 100 €	5,5 %	1 600 €	8%	2 700 €	13,5 %
30 000 €	1 300 €	4,3 %	2 100 €	7%	3 400 €	11,3 %
40 000 €	1 500 €	3,8 %	2 700 €	6,8%	4 200 €	10,6 %
50 000 €	1 700 €	3,4 %	3 200 €	6,4%	4 900 €	9,8 %
60 000 €	1 900 €	3,2 %	3 800 €	6,3%	5 700 €	9,5 %

Suite à la réussite du plan NEXT sur 2007-2008, France Télécom prévoit l'attribution d'actions gratuites selon les classes (A et B : 60 ; C et D : 80 ; D bis et E : 120 ; F et G : 200). Ces actions seront bloquées encore 2 ans et seront attribuées le 25 avril. Elles bénéficieront d'un dividende.

Pour FO, France Télécom qui a toujours souhaité favoriser l'actionariat salarié aurait pu faire des attributions plus conséquentes. De plus, FO revendique une attribution égale pour chaque salarié.

Enfin dans le cadre de l'ouverture de négociation pour le versement d'un intéressement exceptionnel, FO exigera :

plus d'égalité et plus de justice, compte tenu de la part belle faite aux actionnaires !

Les salariés veulent que le tiers des bénéfices leur soit redistribué !